Image not found or type unknown

# Mise en concurence des marchés de travaux et contrats

Par **david et goliath**, le **01/07/2019** à **23:09**

Bonjour,

Le syndicat des copropriétaires a voté en assemblée une résolution fixant à 3000 euros le montant des marchés et contrats nécessitant une mise en concurrence.

Trois résolutions plus tard, il a voté pour l'intallation en chaufferie d'un système de régulation de pression proposé par le chauffagiste en charge de l'immeuble d'un montant d' environ 6000 euros. C'etait le seul devis présenté ; l'entreprise concurrente proposant quant à elle un audit préalable d'un montant de 800 euros afin de statuer sur la nécessité de tels travaux.

S'agit-il d'une mise en concurrence recevable?

La résolution suivante proposait la mise en concurrence cette fois du contrat d'entretien du chauffage collectif. La candidature du chauffagiste en place a bien entendu été reconduite puisque ses travaux avaient déjà été votés.

N'aurait-t-il pas fallut inverser l'ordre des deux résolutions afin de ne pas influencer un vote prévisible?

je vous remercie par avance des commentaires que la situation pourrait vous inspirer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés